

### Conditions générales pour la mise en action de personnel

Notre personnel est mis en action sur demande spécifique du client. Si des délais apparaissent par la mise à disposition du personnel, qui ne sont pas causés par des actions volontaires ou par grave négligence, il n'est pas donné droit au client de demander une compensation pour ces délais. La facturation de la performance du personnel est facturée à partir du site **werwie** concerné.

### Forfaits journaliers ainsi que pour l'approche et le sorti du personnel

Le forfait journalier se calcule pour une durée de travail jusqu'à 10 heures par jour et par collaborateur. Dans ces 10 heures sont compris des périodes de travail, de préparation, d'attente et le déclenchement du personnel au chantier.

Opérateurs pour l'allimentateur,	forfait par jour et par collaborateur	<b>695,00 EUR</b>
Instruction dans l'opération de l'allimentateur,	forfait par jour et par collaborateur	<b>1.200,00 EUR</b>
Montage et démontage d'un finisseur,	forfait par jour et par collaborateur	<b>1.200,00 EUR</b>
Approche et sorti au chantier,	forfait	<b>selon l'effort donné</b>
Hébergement par nuit et par collaborateur, ( <i>Extra charge for exhibition 50,00 EUR, radius 50 km</i> )	forfait	<b>95,00 EUR</b>
Indemnité de repas,	forfait par jour	<b>28,00 EUR</b>

### Service mobil au chantier

Approche et sorti au chantier,	forfait	<b>selon l'effort donné</b>
Taux de facturation travail de l'installateur,	forfait par heure de travail	<b>120,00 EUR</b>
Complétation de pièces de rechange / accessoires au chantier,	forfait de	<b>5 pourcent sur le total de la facture</b>

### Réparation et maintenance au site werwie

Diesel	par litre	<b>2,85 EUR</b>
Remise en état / réparation,	forfait par heure de travail	<b>120,00 EUR</b>
Nettoyage,	forfait par heure de travail	<b>85,00 EUR</b>
complétation de pièces de rechange / accessoires au chantier,	forfait de	<b>5 pourcent sur le total de la facture</b>

## Majorations pour frais supplémentaires

Frais supplémentaires sont causés par: durée de travail quotidien de plus que 10 heures, travail le week-end (samedi et dimanche), travail pendant jours fériés, travail de nuit (de 20:00 jusqu'à 6:00 heures), hébergement ainsi que frais pour l'approche et sorti du chantier.

Travail supplémentaire	<b>25 pourcent</b>
Travail de nuit (de 20.00 jusqu'à 6.00 heures)	<b>25 pourcent</b>
Travail le samedi	<b>25 pourcent</b>
Travail le dimanche	<b>100 pourcent</b>
Travail les jours fériés	<b>150 pourcent</b>

**Changement de la date de l'opération:** Des changements de la date prévue de l'opération sont à aviser avec un préavis de 2 jours de travail au minimum, autrement un forfait de 75% du tarif journalier ainsi que des frais d'annulisation donnés seront facturés.

**Temps d'attente:** Est défini comme aucune période pendant laquelle notre personnel d'opération sera présent et à la disposition pour travailler au chantier, mais sans la possibilité d'interagir dans l'intérêt du client sans sa faute.

**Durée de trajet:** Est défini comme la totalité de temps nécessaire pour le personnel d'opération pour approcher le chantier et pour sortir pour venir au prochain lieu d'opération. Le voyage du et vers le site **werwie** est seulement facturé proportionnel si l'opérateur visitera plusieurs chantiers pendant ce voyage.

**Confirmation des heures de travail:** Notre personnel d'opération est obligé de demander une confirmation des heures travaillées sur le relevé de temps (orde de travail) et de passer une copie au demandeur du travail. Les relevés signés sont la base incontestable pour la facturation. Les prix indiqués sont HT.

**Indemnité forfaitaire de repas à l'étranger :** Pour les déplacements professionnels à l'étranger, le montant forfaitaire mentionné ci-dessus est remplacé par les indemnités journalières applicables à l'étranger conformément au barème actuellement en vigueur publié par le ministère fédéral des Finances.

Pour les territoires d'outre-mer et les régions extérieures non répertoriés dans ce barème, le montant forfaitaire applicable au pays de rattachement (métropole) fait foi.

Si, au cours d'un déplacement d'une journée à l'étranger, plusieurs lieux d'activité situés dans différents pays sont visités, le montant forfaitaire applicable au pays du dernier lieu d'activité doit être retenu. Les pays simplement traversés dans le cadre de l'activité à l'étranger ne sont pas pris en compte.

Dans le cas d'un déplacement de plusieurs jours à l'étranger, l'indemnité journalière applicable dépend du pays que le salarié atteint en dernier avant minuit (heure locale). Pour le jour du retour, l'indemnité applicable est celle du dernier lieu d'activité à l'étranger.d.

**werwie** GmbH se réserve le droit de facturer un supplément de 50 € du forfait d'hébergement pour la disposition du personnel de 95,00 EUR par jour. La somme est facturée pour un logement dans un rayon jusqu'à 50 km du chantier prévu et pour une charge équitable ou des suppléments comparables, causé par une réservation de chambre à court terme ou des autres circonstances, qui ne sont pas à trouver dans la responsabilité de **werwie** GmbH.

Les opérations ainsi que du travail de notre atelier sont des prestations de service, qui ne sont pas soumis de l'escompte, ni de remises. Conditions de paiement dès réception de la facture.